

C cass 2 civ. 24 février 2005

Par **lilou76**, le **12/03/2007** à **15:23**

Je dois commenter l'arrêt du 24 février 2005 sur la responsabilité du fait des choses. Je sais qu'il met fin à l'extension de la jurisprudence antérieure en réaffirmant une exigence d'anormalité de la chose et la nécessité du mouvement dans la présomption de rôle actif, mais je n'arrive pas à trouver de plan correct.
merci d'avance pour le coup de main!

Par **mathou**, le **12/03/2007** à **20:30**

Bonjour Lilou ! Image not found or type unknown

Les membres ne peuvent pas te donner directement un plan, conformément à la charte du forum. Ils peuvent en revanche te guider si tu donnes d'abord tes premiers éléments de réflexion, une problématique, ou une ébauche de plan.

Par **lilou76**, le **13/03/2007** à **14:23**

je n'en demande pas plus...merci!